

# BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION – GESTION – LOCATION au 01 Février 2020

## TRANSACTION VENTE

Montant en net vendeur	Usage Habitation TTC
Jusqu'à 145 000 €	10 000 € (forfait minimum)
145 001 € à 300 000 €	7 %
300 001 € à 450 000 €	6 %
+ de 450 001 €	5 %
Parking – Box	2 000€ (forfait)

A la charge de l'acquéreur.

## GESTION

Service CONFORT	7.6 % TTC du loyer annuel C.C.
Service PRIVILEGE	9.6 TTC du loyer annuel C.C.
Assurance Loyer Impayé	1.8 % du quittancement C.C.

*Le taux peut varier selon le barème de la compagnie d'Assurance en cours.*

## LOCATION HABITATION

### VIDES et MEUBLES

#### Pour le locataire

- Visites, constitution de dossier, rédaction d'actes 8 à 12€ du m<sup>2</sup> (zonage Loi ALUR)
- Etablissement d'Etat des Lieux 3 € du m<sup>2</sup>

#### Pour le bailleur

- 1 mois de loyer charges comprise. Dont frais d'établissement d'Etat des Lieux à 3 € du m<sup>2</sup>.

*Selon l'art. 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014. Les honoraires d bailleurs doivent être supérieurs ou égaux à la somme totale facturée au locataire.*

### PARKINGS, BOX, LOCAL VELO

#### Pour le locataire et pour le bailleur

- 1 mois de loyer ou forfait minimum si le loyer est inférieur à 100€

### AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION

- Charge exclusive pour le locataire 320€ TTC

## BAIL COMMERCIAL BOUTIQUES OU BUREAUX

- 7% HT du montant de la cession HT à a charge du preneur.
- 10% HT du montant des loyers HT à la charge de la première période trielle à la charge du preneur.

# PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

# CENTURY 21®